

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DU ROEE À HYDRO-QUÉBEC**  
**Hydro-Québec — Demande pour la révision des tarifs de distribution des années**  
**2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE — DOSSIER R-4307-2025 - Volet 2**

---

## **1. Microréseaux**

### **Références :**

- i) R-4305-2025, [B-0007](#), p. 13
- ii) R-4305-2025, [B-0006](#), p. 35, Figure 18
- iii) R-4305-2025, [B-0008](#), p. 7

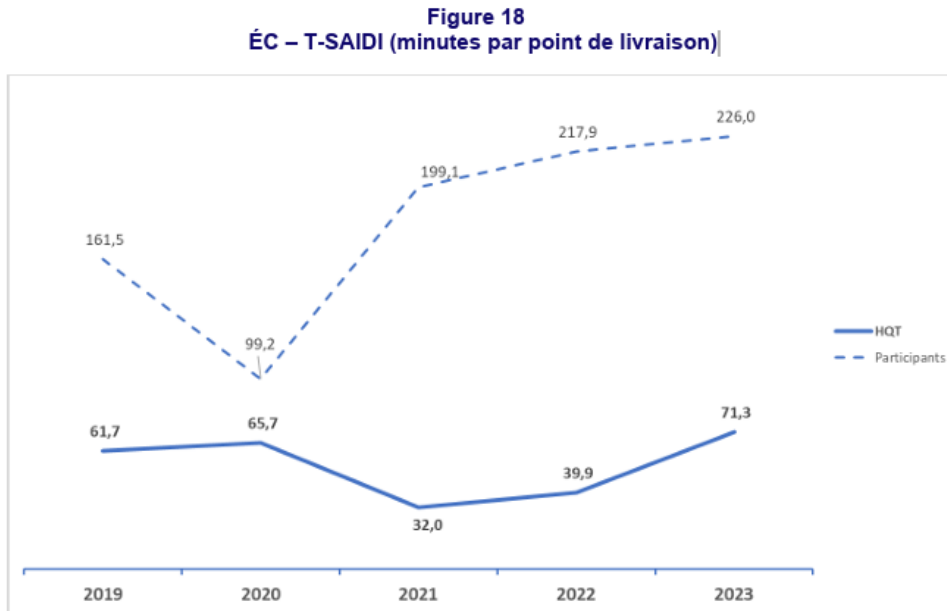
### **Préambule :**

Réf. i) :

« 1.3. Résilience des communautés

En 2024, le Distributeur a réalisé une étude sur l'opportunité de déployer des solutions de microréseaux à des fins de résilience communautaire lors d'interruptions de service. L'évolution des systèmes de stockage par batterie de grande capacité, la production solaire centralisée et l'autoproduction améliorent la faisabilité de microréseaux. Toutefois, la courte durée de résilience des cas étudiés, soit de quatre à six heures, et le coût élevé de ces solutions, positionnent les microréseaux comme solution temporaire de résilience avant qu'une solution permanente de fiabilité ne soit déployée. Les solutions de microréseaux seront donc analysées en parallèle aux solutions traditionnelles de fiabilité lors de la planification du portefeuille de projets du réseau de distribution. »

Réf. ii) :



Réf. iii) :

« 1.3.2. Fiabilité du service électrique

Durée moyenne des interruptions par clients (BT et MT)

Le résultat de cet indicateur reflète la capacité du Distributeur à rétablir efficacement l'alimentation électrique des clients touchés par des pannes. Tout comme l'IC brut, il est sensible à la fréquence et à l'intensité des événements météorologiques. En 2024, les résultats se démarquent positivement : ils sont comparables à ceux des années sans événements météorologiques majeurs et inférieurs à la moyenne des cinq dernières années, soit 192 minutes pour 2019 à 2023. » (Nous soulignons.)

### Questions :

1.1. Veuillez produire les résultats détaillés de l'étude sur l'opportunité de déployer des solutions de microréseaux à des fins de résilience communautaire lors d'interruptions de service, mentionnée en référence i).

1.1.1. Pour chaque « cas étudié », veuillez fournir la durée de résilience observée.

- 1.1.2. Veuillez présenter les données qui mènent Hydro-Québec à conclure au « coût élevé » des solutions de microréseaux.
- 1.2. Veuillez confirmer que les durées des pannes, présentées en référence ii) et iii), sont compatibles avec la durée de résilience que permettent les microréseaux.
- 1.3. Quels sont les rôles joués par les microréseaux au-delà de la résilience dans les cas d'interruption de service?
- 1.4. Veuillez préciser dans quel cadre Hydro-Québec entend présenter son analyse des solutions de microréseaux « en parallèle aux solutions traditionnelles de fiabilité lors de la planification du portefeuille de projets du réseau de distribution » (réf. i)).
- 1.5. Veuillez confirmer si l'étude déjà réalisée par Hydro-Québec comporte une analyse complète et à jour des solutions de microréseaux « en parallèle aux solutions traditionnelles de fiabilité ». Veuillez produire cette analyse au présent dossier.

## 2. Déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules

### Référence :

- i) [B-0004](#), p. 14, extrait du Tableau B-1 « Liste des suivis demandés par la Régie ».
- ii) [D-2020-055](#), par. 76.
- iii) [D-2025-098](#), par. 76.
- iv) [B-0067](#) et [B-0069](#), p. 12-13.

### Préambule :

Réf. i) : La pièce associée au suivi sur le rapport d'enquête relativement aux circonstances entourant le déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules est « à déterminer ».

<b>Coûts de distribution et des services à la clientèle</b>		
<b>[76]</b>	Dépôt des conclusions du rapport d'enquête relativement aux circonstances entourant le déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules (suivi n°47).	À déterminer

Réf. ii) :

« [76] Pour le suivi no 47, la Régie est d'avis que le rapport d'enquête peut s'avérer pertinent lors du prochain dossier tarifaire 2025-2026. La Régie demande au Distributeur de le déposer le plus tôt possible avant le prochain dossier tarifaire 2025-2026, dans une phase préalable à ce dernier. »

Réf. iii) :

« [76] Le sujet no 2 du ROEE porte sur le suivi du déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules. Afin de se conformer à la décision de la D-2020-05529, l'intervenant demande à la Régie d'exiger que le Distributeur produise le rapport d'enquête relativement aux circonstances entourant le déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules. La Régie comprend que les coûts liés au déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules ont fait l'objet d'une radiation en 2019. Bien que la Régie ne soit pas saisie d'aucune demande visant à intégrer à ses revenus requis elle considère important de maintenir le suivi comme demandé dans la décision D-2020-055 et maintient cette ordonnance. En conséquence, [l]a Régie retient ce sujet du ROEE mais considère qu'il devra être abordé dans le cadre du volet 2 du présent dossier. » (Nous soulignons.)

Réf. iv) : Dans la pièce B-0069 portant sur les suivis de décisions identifiés « dépôt à venir » dans le Tableau B-1, déposée au présent dossier le 24 octobre 2025, Hydro-Québec ne fait que reprendre les arguments présentés au précédent dossier tarifaire, notamment en lien avec le rapport d'enquête relativement aux circonstances entourant le déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules.

**Questions :**

2.1 Veuillez produire le rapport d'enquête relativement aux circonstances entourant le déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules.

2.2. Malgré la décision D-2020-055 (réf. ii)) et la décision D-2025-098 qui maintient l'ordonnance de verser le rapport d'enquête (réf. iii)), veuillez expliquer les raisons pour lesquelles Hydro-Québec n'a pas versé ce rapport d'enquête au présent dossier.